



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

### PROCES-VERBAL N°39

---

Réunion du mardi 16 mai 2023

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **MONTREUIL – GYMNASE BOISSIERE – NNI 930489901**

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. HORMI et M. REHOUDJA membres de la C.D.T.I.S. de la Seine Saint Denis. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 signée par le propriétaire le 14/04/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- Attestation Administrative de Capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 16/05/2033.

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

###### **L'ETANG LA VILLE – STADE DU VAL DES SOURCES – NNI 782240101**

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests insitu et de l'A.O.P. et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

###### **LOUVRES – STADE SYLVAIN BARISSSEL 2 – NNI 953510102**

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 26/02/2024.

Installation visitée par M. FEBVAY et M. DA MATA, membres de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 19/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la moquette synthétique et de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 19/04/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P.
- Rapport de visite
- Tests in situ du 19/03/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/06/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### **PANTIN – STADE MARCEL CERDAN – NNI 930550301**

Cette installation sportive était classée T7 PN jusqu'au 22/04/2023.

Installation visitée par M. HORMI et M. REHOUDJA membres de la C.D.T.I.S. de la Seine Saint Denis.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau T7 PN signée par le propriétaire le 11/04/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Arrêté d'Ouverture au Public
- Rapport de visite

#### **Remarque de la C.R.T.I.S. :**

**La Commission demande à ce qu'un entretien de la pelouse soit fait afin de garantir des conditions de jeu et de sécurité optimales.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T7 PN jusqu'au 16/05/2033.

#### **BRUYERES LE CHATEL – STADE SANDRINE SOUBEYRAND – NNI 911150301**

Cette installation sportive était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 06/04/2023.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membres de la C.R.T.I.S., le 05/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande signée du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN par le propriétaire le 21/04/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P.
- Rapport de visite

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à dispo le 06/04/2013 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 16/11/2023 et demande à la Mairie de lui transmettre les tests in situ décennaux dès que ceux-ci auront été faits.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### **CONFLANS ST HONORINE – STADE CLAUDE FICHOT – NNI 781720201**

Cette installation sportive est classée en Niveau T6 ST jusqu'au 26/05/2025.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 28/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'installation d'une moquette synthétique et de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 19/04/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Plan côté des vestiaires
- A.A.C.
- Rapport de visite
- Tests in situ du 03/04/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 13/02/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

### **BOIS D'ARCY – STADE JEAN MOULIN 2 – NNI 780730102**

La C.R.T.I.S. atteste la bonne réception des tests insitu et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

## **1.3. Changements de niveau de classement**

### **VERSAILLES – COMPLEXE SPORTIF MILITAIRE – NNI 786460301**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation indiquant que l'installation n'est plus utilisée pour la pratique du football et la retire du classement.

## **2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

## **3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**

### **MONTEVRAIN - STADE OMNISPORTS- NNI 773070201**

#### **Reprise de dossier.**

Construction d'un nouvel équipement sportif, la C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour le projet d'un nouveau Stade Omnisports, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire le 20/01/2023.
- Plan de masse du terrain de dimensions 105m x 68m avec piste autour de 4 couloirs.
- Plan de situation
- Plan des vestiaires et tribune.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T3 SYN.

Dossier transmis à la F.F.F. pour décision finale.

### **MONTEVRAIN - STADE OMNISPORTS- NNI 773070201**

#### **Reprise de dossier.**

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la construction d'un éclairage du nouveau stade ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire.
- Plan de l'aire de jeu de dimensions 105x68 avec implantation des mats de 24m de hauteur.
- Etude d'éclairage du 22/12/2022 de CEPHEE LED. AAA-LUX France

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 434 lux

- Rapport Emin/Emax : 0,79
- Rapport uniformité : 0,89
- Eblouissement (Glare rating) GR max : 47

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E4.

Dossier transmis à la F.F.F. pour décision finale.

### **BONNEUIL SUR MARNE - STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 940110101**

#### **Reprise de dossier.**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E5 jusqu'au 19/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/04/2023.
- Etude photométrique en date du 26/10/2022 (Ref : CEPHEE LED Foot E4)

Au regard des éléments transmis :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
  - Implantation : 4 mts de 32 m de hauteur et à 28 m et 22,50m de distance de la ligne de touche.
  - Angle Max des projecteurs : 51,9 °
  - Nombre total des projecteurs en mode FOOT : 36 (LED) de 1550W
  - Température de couleur (K) : 5000K
  - Facteur de maintenance : 1
- 
- Eclairage moyen horizontal : 444 Lux
  - Facteur d'uniformité : (EhMin/EhMoy) :0,85
  - Rapport Emin/Emax : 0,74
  - Eblouissement (Glare rating) GR max : 45

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

Dossier transmis à la F.F.F. pour décision finale.

### **CERGY – COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA 1 – NNI 951270601**

#### **Reprise de dossier.**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de changement de moquette synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire le 28/02/2023
- Plan de masse du terrain d'honneur de dimensions 105m x 68m
- Cahier des clauses techniques particulières
- Plan de situation
- Plan des vestiaires sous la tribune
- Plan de la tribune

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour une confirmation de classement au niveau T3 SYN.

Dossier transmis à la F.F.F. pour décision finale.

## **4. DIVERS**

### **PARIS – STADE DEJERINE 2 – NNI 751200202**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre 25807392 PARIS FC 2 / SARCELLES AAS 2 en demi-finale de Coupe de Paris le 06/05/2023 et de l'état dégradé et de la présence de trous sur la moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. demande au gestionnaire de l'installation de faire le nécessaire pour le bon déroulement des rencontres et assurer la sécurité des joueurs (opération de maintenance).

En pièce-jointe : photos du terrain et rapport de l'arbitre de la rencontre

En copie : District Parisien de Football

PARIS FC – 500568

**VERSAILLES – STADE DE PORCHEFONTAINE 3 – NNI 786460203**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Ville de Versailles ainsi que du P.V. de la Commission de Sécurité et transmet à la F.F.F. pour suite à donner.

**VILLE D'IGNY**

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courriel de la Mairie d'Igny.

La C.R.T.I.S. préconise de ne pas remplir entièrement la fibre du synthétique mais de mettre du sable sur 1/3 de la hauteur de la fibre (moyenne 60 mm de hauteur) car le sable apporte du poids et permet au tapis d'herbe en polyéthylène de rester en place. Puis appliquer une charge sur les 2/3 restants (SBR, SBR encapsulé, liège, EDPM, noyau d'olive etc.)